

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 avril 2013

APPLICATION DE L'ARTICLE 11 DE LA CONSTITUTION - (N° 940)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 46

présenté par
M. Guy Geoffroy et M. Larrivé

ARTICLE 14

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« initiative référendaire »

les mots :

« proposition de loi présentée en application de l'article 11 de la Constitution ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.